



APPROBATION : 15/03/2017
MODIFICATION :




Plan Local d'Urbanisme

5 Plan de zonage général

Plan Local d'Urbanisme

5 Plan de zonage

epures



Légende

Zones naturelles et agricoles

- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole inconstructible
- Nco - Zone Naturelle corridor écologique
- N - Zone naturelle
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs

Zones urbaines et à urbaniser

- UA - Zone urbaine dense
- UB - Zone urbaine du centre-bourg
- UC - Zone urbaine pavillonnaire
- UD - Zone urbaine à vocation d'équipements ou d'espaces publics
- UE - Zone urbaine à vocation économique
- Uae - Zone de l'aéroport, inconstructible

Uaer - Zone de l'aéroport réservée aux activités aéroportuaires

Uaep - Zone de l'aéroport public dédiée aux activités aéroportuaires et de loisirs

AU - Zone à urbaniser

Les indices "c" et "d" correspondent aux zones soumises au plan d'exposition au bruit (PEB)

Les indices "i" correspondent aux zones soumises aux plans de prévention des risques d'inondation (PPRNPI)

Autres indications

- Secteurs concernés par une OAP
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Limite d'agglomération
- Zones humides identifiées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

0 100 200 Mètres



46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com